

## La validité des diagnostics immobiliers en location

### La réutilisation des diagnostics

Si vous avez déjà en votre possession des diagnostics, vous pouvez les réutiliser tant que la date de validité n'est pas dépassée

### Certains travaux modifient le résultat des diagnostics

Le résultat des diagnostics peut changer si vous effectuez des travaux dans le logement. Le DPE peut varier si vous effectuez des travaux d'isolation de même que la surface habitable peut augmenter lors de l'aménagement d'un comble, par exemple.

Diagnostic	Durée de validité
Diagnostic de performance énergétique (DPE)	10 ans
Diagnostic amiante parties privatives (construction avant 1997)	En l'absence d'amiante : illimité En présence d'amiante : 3 ans
Surface habitable (facultatif)	Sans limite (tant que de nouveaux travaux ne sont pas effectués)
Diagnostic plomb (CREP) (construction avant 1949)	En l'absence de plomb : illimité En présence de plomb : 6 ans
Diagnostic gaz (Ville, bouteille, citerne)	6 ans
Diagnostic électricité	6 ans